



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mai, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame APPRIOU à Monsieur DESCLAUX, Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame SILVESTRE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur ZGAINSKI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité après une demande de modification de Mme SILVESTRE.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025- COMMUNICATION

Réf : Secrétariat Général -9.1

Décision n° 2025/081 : Signature d'une convention avec le SDIS 33 pour l'utilisation d'équipements et d'infrastructures dans la cadre de la formation initiale et continue de ses sapeurs-pompiers pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Décision n° 2025/082 : Signature d'une convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance (RGPE) pour un montant de 1765 € TTC pour l'année 2025.

Décision n° 2025/083 : Signature avec le CREMI Université de Bordeaux d'un formulaire de prêt de matériel informatique pour 20 ordinateurs à titre gratuit.

Décision n° 2025/084 : Attribution d'une concession quinquennale numérotée 8, case n°8, pour 2 urnes au cimetière de Gazinet moyennant la somme de 378 €.

Décision n° 2025/085 : Attribution d'une concession quinquennale numérotée 11, case n°11, pour 2 urnes au cimetière de Lucatet moyennant la somme de 378 €.

Décision n° 2025/086 : Signature d'un contrat de prestation pour l'animation de séances d'analyse des pratiques professionnelles pour la micro crèche Pas à Pas, au tarif horaire de 120 € pour un montant total estimé de 2340 €.

Décision n° 2025/087 : Attribution d'une concession cinquantenaire, numérotée 279, emplacement n°50 nord pour 4 personnes, au cimetière de Gazinet moyennant la somme de 1 112 €.

Décision n° 2025/088 : Signature d'un contrat de réalisation d'une étude des travaux de renforcement de l'ouvrage du Pont du chemin du Pas du Gros avec la société SETEC DIADES pour un montant total de 35 676 € TTC.

Décision n° 2025/089 : Signature d'un contrat de location d'oxygène médical pour la piscine municipale avec la pharmacie de Cestas du 24 avril au 31 décembre 2025 au tarif de 7.50 € HT par bouteille et par semaine pour un montant total de 648 € TTC.

Décision n° 2025/090 : Signature d'un contrat de prestations de service DJ avec la société LEXAR EVENEMENT pour une manifestation à la salle des sources dans le cadre de la Guinguette des Sources le 23 mai 2025. La prestation s'élève à 350 € TTC.

Décision n° 2025/091 : Signature d'un contrat de prestations de service DJ avec la société LEXAR EVENEMENT pour une manifestation organisée à la salle des Sources dans le cadre de la Guinguette des Sources le 4 juillet 2025. La prestation s'élève à 350 € TTC.

Décision n° 2025/092 : Attribution d'une concession cinquantenaire, numérotée 280, emplacement n°167 sud B pour 2 personnes, au cimetière du Bourg moyennant la somme de 374 €.

Décision n° 2025/093 : Signature d'une convention de mise à disposition de modules d'animation autour de l'illustratrice Claire D par le Département du Lot du 22 mai au 26 juin 2025 à titre gracieux.

Décision n° 2025/094 : Attribution d'une concession trentenaire, numérotée 281, emplacement n°332 sud D pour 2 personnes, au cimetière du Bourg moyennant la somme de 280 €.

Décision n° 2025/095 : Acquisition auprès de la société HORANET des matériels suivants permettant la gestion informatique de la billetterie de la piscine municipale de Cestas (1 poste de caisse, 1 imprimante et 1 intervention atelier) pour un montant de 4 315 € HT soit 5 178 € TTC.

Décision n° 2025/096 : Attribution d'une concession trentenaire, numérotée 102, emplacement n°102 pour 4 urnes, au cimetière de Lucatet moyennant la somme de 928 €.

Décision n° 2025/097 : Attribution d'une concession quinquennale 103 au cimetière emplacement 103 au cimetière du Lucatet pour 4 urnes moyennant la somme de 496 €.

Décision n° 2025/098 : Abonnement à CANVA, logiciel de création graphique, pour 12 utilisateurs au tarif de 7,50 € par utilisateur et par mois soit un montant de 1080 € TTC par an.

Décision n° 2025/099 : Signature d'un contrat de prestations de service avec l'association Free Salsa pour une manifestation à la salle des sources dans le cadre de la programmation culturelle le 12 septembre 2025. La prestation est offerte.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Frédéric ZGAINSKI



LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/05/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/05/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le



ID : 033-213301229-20250520-DELIB_19_4_2025-DE